

Les crédits

En fait, dès que le secrétaire général du GATT a fait paraître son rapport provisoire, le 13 décembre dernier, dans lequel il recommandait un programme de tarification, ce qui correspond assez bien aux recommandations du gouvernement sur tous les autres produits, sauf sur la question de la gestion de l'offre, le caucus conservateur s'est mis en devoir de faire accepter l'idée. Cela n'a guère marché.

En moins d'un mois, ils avaient tourné casaque. Le bureau du Conseil privé et le cabinet du premier ministre ont changé d'avis à la réflexion et les personnalités politiques en quête d'une nouvelle stratégie ont décidé qu'elles allaient désormais s'opposer à la tarification alors qu'elles l'avaient d'abord acceptée. Voilà donc qu'au cabinet du premier ministre, on s'affaire à organiser des réunions et à dépêcher des groupes de représentants en Europe pour y faire des exposés, même si bien des producteurs et bien des Canadiens sont d'avis qu'on ne s'était pas démené autant lorsque les négociations se déroulaient.

Si les agriculteurs ne font pas confiance aux conservateurs, c'est à cause de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. En ce qui concerne cet accord, en 1985, 1986 et 1987, des gens comme le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque ont dit à la Chambre des communes de n'avoir aucune crainte, car ils avaient, selon eux, conclu une entente qui permettait d'assurer le maintien du système de gestion de l'offre, ce système qui donne aux producteurs un rendement raisonnable pour leur investissement, leur travail et leurs compétences.

En fait, le ministre de l'Agriculture a dit aux producteurs, les producteurs laitiers du Canada, en janvier 1988, qu'il allait placer les produits assujettis à la gestion de l'offre sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. C'était une semaine environ après que le gouvernement eut parafé l'entente initiale.

Aussitôt qu'il a eu fait cette déclaration, le président du comité des finances du Sénat américain, Lloyd Bentsen, l'a immédiatement remise en question. Il a déclaré que si ces produits étaient placés sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, les Américains soumettraient immédiatement la question au GATT et s'assureraient que cela ne se produise pas.

En fait, le gouvernement les a bien placés sur cette liste à la fin de décembre 1988 après les élections générales et après la signature officielle de l'accord de libre-échange, même si 57 p. 100 des Canadiens avaient voté contre les conservateurs au cours de ces élections. Nos vis-à-vis ont jugé que l'appui de 43 p. 100 des Canadiens leur suffisait pour officialiser cet accord.

Lorsque l'Agence d'examen de l'investissement étranger a placé ces produits sur cette liste, les États-Unis ont soumis la question au GATT et ont déclaré que cela ne faisait pas partie de l'accord de libre-échange et ne respectait pas les obligations du Canada à l'égard du GATT; en novembre 1989, les Américains ont eu gain de cause et en fin de compte, le gouvernement a capitulé en décembre de la même année. Dans ce cas-là où il était question de produits laitiers transformés, comme la crème glacée et le yogourt, le gouvernement américain a eu un excellent exemple de sa capacité d'exporter des produits laitiers transformés au Canada.

Ces produits représentent quelque 63 p. 100 de notre production laitière au Canada.

Pendant ce temps, les États-Unis ont conservé leurs propres exonérations en vertu du GATT, qu'ils avaient obtenues en 1954-1955 dans le cadre de négociations et ainsi, notre gouvernement a entrepris ces négociations sur le GATT, qui durent depuis plusieurs années, en ayant les mains liées en quelque sorte. Nos vis-à-vis ont déjà perdu une manche aux mains des États-Unis. Si les négociations du GATT n'aboutissent à rien, les Américains pourront écouler sur notre marché leur crème glacée et leur yogourt et, en définitive, leurs autres produits laitiers transformés, ainsi que leurs produits avicoles.

Pas surprenant alors que les agriculteurs du Canada et les gens du secteur de la gestion de l'offre aient rassemblé quelque 40 000 personnes sur la colline du Parlement pour bien montrer au gouvernement qu'ils n'ont aucune confiance en lui et qu'ils veulent qu'il défende leurs intérêts au GATT.

Nous espérons qu'ils continueront d'exercer des pressions sur le gouvernement, car c'est la seule chose qui va forcer nos vis-à-vis à lutter pour les agriculteurs canadiens dans le cadre de ces négociations internationales.

• (1200)

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue et voisin pour le discours qu'il a prononcé aujourd'hui et qui portait incidemment sur son propre porte-feuille, puisqu'il est porte-parole de l'opposition pour l'agriculture.

J'aimerais poser une question qui vise notamment le gouvernement conservateur, la politique qu'il applique aux agriculteurs canadiens qui, depuis la signature de l'accord de libre-échange, sont laissés pour compte. Nous avons vu ce qui s'est produit avec la décision concernant le yogourt et la crème glacée, et nous voyons ce qui est en train de se produire au sein du GATT avec la gestion de l'offre.